



Question sur le divorce et retrait de carte de résident

Par **gulcan**, le **18/10/2008** à **15:27**

bonjour, je suis française mon mari est turque nous sommes mariés depuis 3 ans et avons un enfant de 2 ans. nous avons des problèmes familiale depuis notre mariage (m'a battu pendant ma grossesse, ma trompé...j'ai portée une plainte puis la retirée + des mains courantes) pour cela mon mari a eu des récépisés de 3 mois.en décembre 2007 il a eu son titre de séjour de 1 an. qui doit se renouveler pour décembre 2008. j'ai un doute car je pense qu'il s'est marié avec moi pour avoir ses papiers je pense qu'il va vouloir divorcé lorsqu'il aura ses papiers de 10 ans donc on a décidé de divorcer mais de continuer à vivre ensemble serait-il possible? ma deuxième question si l'on divorce pas et qu'il a obtenu ses papiers de 10 ans et après qu'il souhaite divorcé serait-il alors possible de lui faire retirer ses papiers ? merci